

# **CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2018**

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*\*

N° 102.2018

#### Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal: 29

En exercice: 27

Qui ont pris part à la délibération : 24 Pour : 24 Contre : 0

Date de la convocation : 9 octobre 2018

L'an deux mille dix huit et le seize octobre à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

<u>Présents</u>: MM. ANDRE. MONTAGNER. IGOUNET. FERRARI. GADEN. Mmes BALAGUE. DETUYAT. SOULIER. VIGNE DREUILHE. MM. MANERO. MUSARD. VICENS. Mmes ARMENGAUD. FABREGAS. LABORDE. PONS. M. VALMY. Mmes ALEXANDRE. FOISSAC.

<u>Pouvoirs</u>: Mme DENES à Mme PONS. M. DUBLIN à M. VICENS. M. PEGOURIE à M. GADEN. M. THOMAS à M. MANERO. Mme VERNIER à Mme ALEXANDRE.

Absents excusés: MM. DUBLIN. PEGOURIE. POUVILLON. THOMAS. Mmes

DENES. VERNIER. ESTAUN. OVADIA.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

# Objet de la délibération : SDEHG - EFFACEMENT DES RESEAUX BASSE TENSION ET ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN MERIC - ABROGATION ET REMPLACEMENT DE LA DELIBERATION N°33-2017 DU 29 MARS 2017

## **Exposé:**

Suite à la demande de la commune du 17 décembre 2015, concernant l'effacement des réseaux Basse Tension et Eclairage Public Chemin Méric – réf. : 11 AS 1/10, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire qui a donné lieu à la délibération du Conseil municipal n°33-2017 du 29 mars 2017.

Des études techniques complémentaires après consultation des services du concessionnaire ENEDIS ont abouti à un devis qui dépasse les prévisions de l'Avant-Projet Sommaire. La part restant à la charge de la commune a été estimée à 69 793 €, soit une plus-value de 10 620 €.

Le nouvel avant-projet, modifié à la marge, porte sur :

### Basse tension - 2 AS 1:

- Dépose de 360m de câbles aérien torsadés T150<sup>2</sup> et 130m de câbles torsadés T70<sup>2</sup> ainsi que les supports associés, le long du chemin Méric.
- Dépose de 90m de fils nu 4x48CU + 29CU à l'entrée du chemin Méric depuis la rue des Ecoles.
- Déplacement de 4 coffrets sur le chemin Méric au croisement de l'impasse Pavan, à reculer contre le mur de clôture.
- Dépose d'un poteau béton au croisement du chemin Méric et de l'impasse des 4 vents, et à ré-implanter à l'entrée de l'impasse des 4 vents.
- Dépose d'un poteau d'arrêt et de la portée en T70<sup>2</sup> associée dans la rue des Serres.
- Dépose du poteau avant la commune de Fonbeauzard et pose d'un poteau d'arrêt avec reprise du réseau aérien vers Fonbeauzard et de l'impasse d'en face.
- Réalisation de 420m de tranchée avec la pose de câbles souterrain, chemin Méric.
- Réalisation de 50m de tranchée avec la pose de câbles souterrain dans la rue des Serres.
- Fourniture et pose de coffrets de type émergence réseau.
- Fourniture et pose de coffrets de type CIBE pour la reprise des branchements existants.

# Eclairage public - 2 AS 10:

- Dépose de 14 lanternes sur poteau ainsi que leurs crosses chemin Méric.
- Dépose du réseau aérien EP d'environ 170m commun avec la basse tension raccordé sur la commande du P11 RAUDELAUZETTE et dépose de cette commande.
- Dépose du réseau aérien EP d'environ 230m commun avec la basse tension raccordé sur la commande du P530 CROIX BENITE.
- Réalisation d'un réseau souterrain d'éclairage public sur 420m de long à raccorder sur la commande P530 CROIX BENITE.
- Fourniture et pose de 15 ensembles d'éclairage public composé d'un mât cylindro-conique de 6 mètres de hauteur équipé d'une lanterne appareillage LED de type routière 50 W bi puissance.
- Fourniture et pose d'une lanterne sur le support à implanter avant la commune de Fonbeauzard.
- Fourniture et pose d'une horloge astronomique sur la commande P530 CROIX BENITE et rénovation de celle-ci si nécessaire.
- (Ajout) Rattacher les PL issus de la commande P11 Raudelauzette (située sur Fonbeauzard) au réseau issu du P530 Croix Bénite

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune **pour la partie électricité et éclairage** se calculerait comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG)
 Part SDEHG
 Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)

69 793 €

Total 303 773 €

Ces travaux seront réalisés concomitamment avec l'effacement des réseaux de télécommunication. La part restant à la charge de la commune pour la partie

télécommunication est de 82 500€. Le détail est précisé dans la convention jointe en annexe, qui a été conclue entre le SDEHG, Orange et la commune suite à la délibération initiale du n°33-2017 du 29 mars 2017.

Le SDEHG demande à la commune de valider l'Avant-Projet Sommaire réalisé et de s'engager sur la participation financière.

Une fois les études et plannings des différents maîtres d'ouvrages arrêtés, l'opération sera soumise au bureau du SDEHG pour inscription au programme d'effacement de réseaux.

#### **Décision:**

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de M. VICENS, Conseiller municipal délégué, et après avoir délibéré,

#### Décide

**Article 1** : d'abroger la délibération du Conseil municipal n°33-2017 du 29 mars 2017.

<u>Article 2</u> : d'approuver les nouvelles dispositions du second Avant-Projet Sommaire présenté.

<u>Article 3</u>: de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Le Maire, Gérard ANDRE

# Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture 031-213100225-20181016-16102018\_102-DE Reçu le 29/10/2018
Signé par serialNumber=0002,CN=Gerar d ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVIL LE,OU=DIRECTION GENERALE,O U=0002 21310022500019,OU=M AIRIE D'AUCAMVILLE,O=MAIRI E D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALB AN,C=FR

AUCAMVI